

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°16/2010****OBJET : EXTENSION DES TARIFS SPECTACLES**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 3
Votants	: 20

SÉANCE DU 28 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le mercredi vingt-huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf avril 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Jacques BARRERE, Danielle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Françoise RICORD qui a donné pouvoir à Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Marie-Christine SARFATI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre BRANCATO

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal se prononce régulièrement sur la tarification des spectacles ou concerts proposés directement par la Commune aux usagers.

Afin d'adapter sans cesse l'offre culturelle proposée par la Commission Municipale « Culture », il convient d'étendre la tarification des spectacles vivants à d'autres animations en lien avec la politique culturelle de la Commune.

Ces animations peuvent prendre la forme de conférences, de tables rondes, ou plus généralement de soirées à thème. Le Festival de Flamenco, proposé pour la deuxième année, en est une des plus belles illustrations compte tenu de la richesse et de la diversité de son programme.

Pour ces animations, Monsieur le Maire propose d'appliquer une tarification pouvant aller de 5 à 100€.

Monsieur le Maire précise également que des projections de film via le support DVD, peuvent également être programmées dans le cadre des manifestations culturelles. Il propose un choix de tarifs compris entre 5 et 15 € et pour les enfants de moins de 15 ans un tarif entre 3 et 10 €.

Il rappelle que ces tarifs entrent dans le cadre de la régie de recettes municipale « spectacles ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la palette des tarifs suivants :

SPECTACLES VIVANTS

Tarifs adultes	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Tarif adolescents (10 à 18 ans), ⚡ Tarif étudiants (sur présentation de la carte étudiant) ⚡ Tarif aux jeunes 16-25 ans titulaires du passeport jeune lol 16-25 	Tarifs enfants (moins de 10 ans)
De 5€ à 100€	Réduction de 50%	gratuit

ANIMATIONS

Tarifs adultes	Tarif jeunes moins de 12 ans
De 5€ à 100€	Réduction de 50%

PROJECTIONS

Tarifs adultes	Tarifs enfants de moins de 15 ans
5€ à 15€	3€ à 10€

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs des spectacles ci-dessus proposés.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le